

Commune d'Ailly sur Noye
Conseil Municipal du 17 Mars 2021
Extrait du registre des délibérations

n°2021-17-03-19

<p>date de la convocation:</p> <p>31/03/2021</p> <p>convoqués: 23</p> <p>présents: 17</p> <p>représentés: 2</p> <p>absents: 4</p> <p>Objet:</p> <p>Scolaire</p> <p>Motion contre la fermeture d'une classe au RPC Pierre et Marie Curie</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, le dix sept mars à dix huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pierre DURAND, Maire de la commune.</p> <p>Étaient présents: Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET, Marie Hélène MARCEL, Tristan ROUSSEL-DASSONVILLE</p> <p>Étaient représentés: Vincent DAINE par Sonia DOUAY et Marylène FRANZ par Marie Hélène MARCEL</p> <p>Était absent: Frédéric PINOIT, Sébastien VILLAIN, Karine PAGEAU et Paolo MARCELO</p> <p>Jean Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p> <p>Considérant que l'inspection académique a décidé de fermer une classe au RPC d'Ailly-sur-Noye à la prochaine rentrée scolaire, au motif que l'effectif baisse et que la moyenne par classe serait de 22,46 au lieu de 25.</p> <p>Considérant que cette décision est de nature à détériorer les conditions d'apprentissage des élèves en raison ;</p> <p>Considérant que les effectifs seront alourdis dans les classes maintenues, dont certaines à plus de 25 élèves ;</p> <p>Considérant qu'il y aura des classes à double niveaux dont certainement une classe de GS/CP (alors que depuis 2015 l'école maternelle est reconnue comme un cycle à part entière – quand, auparavant, un cycle de trois ans liait la grande section, le CP et le CE1.</p> <p>Considérant que notre école maternelle place, en moyenne 23 élèves face à 1 enseignant, quand, dans les pays de l'OCDE, cette moyenne se situe plutôt autour de 14 enfants pour 1 professeur...)</p> <p>Considérant qu'un plus grand nombre d'élèves dans une classe pénalise la différenciation pédagogique, l'individualisation et la parfaite acquisition des compétences du socle.</p> <p>Considérant que cette mesure de fermeture d'une classe réduira de fait les moyens alloués aux élèves en difficulté, car dans une classe surchargée le temps consacré à chaque élève est moindre.</p> <p>Considérant que la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine, aura des conséquences néfastes à la fois sur les conditions d'étude des enfants et sur les conditions de travail des équipes pédagogiques.</p> <p>Considérant que perdre une classe c'est perdre un moyen d'enseignement pour réaliser les missions de l'école dans de bonnes conditions.</p> <p>Considérant les effets de la crise sanitaire de la Covid19 :</p>
---	--

- Les enfants ont été en souffrance sur deux années scolaires (2020, et depuis septembre 2020 ...)
- Les enfants ont déjà été fragilisés par le premier confinement. Ils le seront encore plus dans des classes aux effectifs plus importants.
- Ce sont toujours les élèves les plus fragiles qui font les frais des fermetures de classes
- Les enfants ont vécu l'anxiété de leurs parents durant le confinement.
- La violence intrafamiliale a augmenté.
- Certains enfants qui avaient déjà du mal à l'école, ont vu leurs difficultés scolaires augmenter.
- Beaucoup d'enfants vulnérables le sont encore plus.
- Les enfants dont les familles sont en grande difficulté, qui vivent dans des logements précaires, exigus ont particulièrement souffert. De même ceux dont les parents ont une tendance à être irritables, ou qui ont des addictions à l'alcool...
- La crise sanitaire a amplifié les facteurs de vulnérabilité.
- L'épidémie a augmenté les inégalités.

Considérant qu'au niveau de l'équipe pédagogique, la fermeture de classe menace directement la décharge de direction et bouleverse les tableaux de service, des surveillances, le partage des tâches ;

Considérant que la commune a réalisé d'importants efforts financiers pour offrir aux enfants et aux enseignants des locaux modernes et bien équipés. Les familles en sont conscientes et apprécient les efforts réalisés. Qu'à contrario, la fermeture de classe est mal vécue par les parents qui y voient les prémices d'une baisse de la qualité des conditions d'apprentissage. Ceci entraînera une baisse d'attractivité pour notre commune et, par effet domino, une dégradation du tissu économique.

Considérant qu'en période de crise où tout le monde souffre, ce n'est pas le moment de fermer des classes",

Considérant que le Maire souhaite préserver l'école et maintenir une école de qualité pour la construction de l'avenir de nos enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de se positionner contre la décision de fermeture d'une classe pour la rentrée de septembre 2021.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le MAIRE,

Pierre DURAND